

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FRANCE RELANCE

Cahors, le 25 mars 2020

Ouverture de deux appels à projets :
« Jardins Partagés » et
« Alimentation locale et solidaire »

Dans le cadre du plan France relance, l'État a débloqué **une aide de 1,2 milliards d'euros portant sur les mesures de « Transition agricole, alimentation et forêt »**. Les objectifs visent à renforcer la souveraineté alimentaire, accélérer la transition agroécologique pour donner accès à tous les Français une alimentation saine, durable et locale ainsi qu'adapter l'agriculture et la forêt au changement climatique.

En conséquence, **Michel Prosic, préfet du Lot, a ouvert deux appels à projets en ce sens :**

- **une enveloppe de 50 000 euros pour « Les Jardins partagés »** accompagnent la création de jardins collectifs situés dans les zones urbaines et périurbaines des communes de plus de 3 000 habitants. Ce dispositif est ouvert aux associations, collectivités territoriales et aux bailleurs sociaux. Les dossiers de candidatures doivent être déposés avant le 15 mai 2021.

- **une enveloppe de 110 000 euros pour accompagner « L'alimentation locale et solidaire »** en soutien aux projets locaux : création d'épiceries sociales, drive fermier, équipements collectifs... Ce dispositif est ouvert aux producteurs, associations, entreprises, épiceries sociales et solidaires et aux collectivités territoriales. Les dossiers de candidatures doivent être déposés avant le 31 juillet 2021.

Toutes les informations sont disponibles sur <http://www.lot.gouv.fr/agriculture-agroalimentation-et-foret-r4396.html>.

**Pôle de la communication
interministérielle de l'État**